23.01.2012 – 10:27 Uhr

Dépôt de l'initiative de l'USS sur les salaires minimums Un pas de plus vers des salaires garantis et décents

Bern (ots) -

Le peuple suisse pourra décider maintenant lui-même des mesures destinées à encourager les conventions collectives de travail (CCT) ainsi qu'à lutter contre la sous-enchère salariale et les bas salaires. Aujourd'hui, l'Union syndicale suisse (USS), avec ses fédérations et des organisations amies, a en effet déposé à la Chancellerie fédérale l'initiative populaire « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) », munie de plus de 111 000 signatures.

L'initiative syndicale demande que la Confédération et les cantons encouragent l'inscription dans les CCT de salaires minimums. Cette mesure protégera les salaires des travailleuses et travailleurs ordinaires, fera obstacle à la pression qui s'exerce sur les salaires et renforcera le système des CCT. Parallèlement, l'initiative veut lutter contre les bas salaires et demande, par conséquent, qu'en complément, tout le monde, hommes et femmes, ait droit à un salaire décent. Pour ce faire, elle exige la fixation d'un salaire minimum légal de 22 francs de l'heure, soit de 4000 francs par mois (semaine de 42 heures). En Suisse, c'est là un minimum pour s'en sortir un tant soit peu au plan financier. Actuellement, 400 000 personnes - dont une grande majorité de femmes - touchent un bas salaire dans notre pays.

L'initiative sur les salaires minimums rencontre un grand écho dans la population : selon un sondage représentatif réalisé l'an dernier par l'Institut LINK, 85 pour cent des personnes interrogées sont favorables à l'introduction d'un salaire minimum. Cette forte acceptation de la part des citoyen(ne)s, les initiant(e)s l'avaient également constatée lors de la récolte des signatures. Il a en effet été facile d'en récolter le nombre requis.

Contatto:

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef et premier secrétaire de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100711687 abgerufen werden.